



ARRETE N° 2026/60
NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-18, en date du 28 mars 2026, fixant à 10 (5 membres élus et 5 membres nommés par le Maire) le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-19 portant élection de 5 membres élus des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociale ;

Vu les mesures de publicité faites par courrier et à l'affichage de la Mairie informant du prochain renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;

Vu la proposition faite par l'UDAF d'Indre-et-Loire en date du 2 avril 2026 soumettant au Maire la désignation de Mme DUPONT Brigitte ;

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer, par arrêté, les membres du Conseil d'administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant qu'en l'absence de candidats pour les autres catégories d'associations,

Considérant les candidatures reçues ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Brigitte DUPOND, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- Monsieur Michel BESSERON, bénévole au sein de la Croix-Rouge Française,
- Monsieur Bernard GAUDINO, Président d'une association communale - lien social de proximité,
- Madame Marie-Eve GAPIN, Présidente d'une association communale - lien social de proximité,
- Monsieur Yannick BARRIOS GARCIA, exerçant une activité professionnelle dans le domaine social.

Article 2 : La durée du mandat des membres nommés est fixée à la durée du mandat du Conseil municipal en cours.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Notifié aux intéressés
- Transmis à Monsieur Le Préfet d'Indre-et Loire à TOURS,
- Transmis à Monsieur Le Trésorier de Joué-lès-Tours.

Fait à Chanceaux-Sur-Choisille, le 13 avril 2026

Le Maire,



Frédéric DARBON

PUBLIE ou NOTIFIE le	15-04-2026
ACTE EXECUTOIRE le	14-04-2026

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification